



cessions de parts sociales dans la SA

Par lil, le **26/04/2012** à **20:05**

voici un cas pratique tiré des annales que je n'arrive pas a comprendre

"en 2006 la SA agrisoc ouvre son capital a une société de capital risque INTERFIN filiale de la banque TOBA. INTERFIN détien 15% des actions de AGRISOC.

la banque TOBA cede de controle d'INTERFIN a la banque ABC,ultérieurement celle ci a vocation a absorber INTERFIN. les statuts d'AGRISOC prévoit une clause d'agrément "toute cession d'action sera soumise a agrément du conseil d'administration." Ces opérations sont elles soumises a agrément?

a supposer que ces opérations soient menées a bien dans quelles conditions AGRISOC pourra t-elle avoir des relations d'affaire avec la banque ABC (ouverture d'un compte, avance en tresorerie...)?